

CIRCULAIRE 211-21
16 décembre 2021

**LIMITES DE POSITIONS – PRODUITS
INSCRITS SUR OBLIGATIONS DU
GOUVERNEMENT DU CANADA (TOUS LES
MOIS COMBINÉS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de l'Annexe 1 et de cette [adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

Produit Inscrit	Limite de positions pour tous les mois combinés	Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)
Les contrats CGB et OGB	178 020	2022-01-04
Les contrats CGF et OGF	59 145	2022-01-04
Les contrats CGZ et OGZ	119 195	2022-01-04
Les contrats LGB	65 990	2022-01-04

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530 ou sans frais du Canada et États-Unis au 1 800 361-5353, poste 46530, de la Grande-Bretagne et de la France au 0800 361-5353, poste 46530, ou à l'adresse courriel info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.